

Lettre d'information

Association Française des Fabricants de Films et Sacs Plastiques

Lutter collectivement contre la pollution plastique

La majorité des acteurs de la plasturgie s'accorde à le dire: le principal problème lié au plastique est la gestion de sa fin de vie et la pollution des écosystèmes que cela engendre. Mais ce constat ne doit pas pour autant nous dédouaner d'agir pour lutter contre cette pollution.

C'est dans cette optique que de nombreux industriels se sont engagés dans le développement d'une gestion circulaire du plastique. D'abord avec les engagements volontaires signés le 2 juillet dernier et plus récemment avec le pacte emballages plastiques signé en mars dernier.

S'engager, les entreprises doivent également le faire auprès des jeunes générations. Ce n'est que par la formation et l'enseignement d'une utilisation plus responsable du plastique que nous réussirons à mettre fin à la problématique de sa fin de vie. Éviter le suremballage, choisir des produits recyclés, recyclables et penser au tri sont autant d'éléments essentiels que nous devons transmettre. En somme faire comprendre que les petits gestes du quotidien ont un impact sur l'environnement.

En finir avec la pollution plastique commence d'abord par éviter de reproduire dans le futur les erreurs des générations passées.



Contexte

Le plastique est un matériau aux qualités indéniables, vecteur du progrès technique et utilisé au quotidien par les Français et les consommateurs à travers le monde. Néanmoins, son utilisation croissante depuis les années 1960 contribue aux changements climatiques et impacte la biodiversité. En effet, la production de plastique vierge, génère d'importants volumes de gaz à effet de serre et chaque année, entre 8 et 12 millions de tonnes de plastique finissent dans les océans.

Relayées par des campagnes de sensibilisation des ONGs et des médias, le grand public et la société civile demandent que soient mises en place des actions de lutte contre la pollution liée aux déchets plastiques.

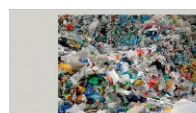
Face à ces attentes, les pouvoirs publics ont pris des mesures. Au niveau européen, d'abord avec le Paquet économie circulaire et la directive Single Use Plastics (SUP). Au niveau national ensuite, avec la Feuille de Route Économie Circulaire (FRECC) et le projet de loi Économie Circulaire dont l'examen au parlement est prévu au printemps. Toutes ces mesures ambitionnent de mettre un terme à l'utilisation de plastiques à usage unique et de mettre en place une économie circulaire basée sur le réemploi et le recyclage.

Des objectifs ambitieux

Le Gouvernement a introduit des objectifs ambitieux quant à la réduction des déchets plastiques et le recyclage de ceux-ci.

- ➔ Tendre vers 100% de plastique recyclé
- ➔ Réduire de 50% les déchets mis en décharge
- ➔ Économiser 8 millions de tonnes de CO₂ émises chaque année grâce au recyclage du plastique.

L'A3FSP a été inscrit dans cette démarche en signant des engagements volontaires avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le Ministère de l'Économie et des Finances le 2 juillet 2018.



UN BONUS CITEO DE 50%

Depuis le 1^{er} janvier 2019, CITEO applique désormais un bonus de 50% sur l'eco-contribution d'emballages composés d'au moins 50% de Matières Premières recyclées (MPR).

Pacte national sur les emballages plastiques

Les acteurs économiques s'engagent en faveur de l'économie circulaire !

Dans la lignée de la Feuille de Route pour l'Économie Circulaire et la Stratégie européenne sur les matières plastiques et dans la perspective de la loi économie circulaire, Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, des industriels, des grands groupes de la distribution et des associations, ont signé un «Pacte national sur les emballages plastiques».

Tous les signataires souscrivent à une vision commune de l'économie circulaire dans laquelle le plastique, source de pollution majeure, ne devient jamais un déchet. L'objectif est de mettre en place un modèle économique qui, tout en créant de la valeur et des emplois, garantira la protection de l'environnement.

Ont notamment signé ce pacte: Auchan Retail France, Biscuits Bouvard, Carrefour, Casino, Coca-Cola European Partners, Danone, Franprix, L'Oréal, LSDH, Monoprix, Nestlé France, Système-U, Unilever, la Fondation Tara Expéditions et le WWF France.



[Découvrir le Pacte national sur les emballages plastiques](#)

Encourager l'utilisation de MPR

L'A3FSP poursuit son engagement pour le recyclage

Nouvelles réglementations, craintes concernant la disponibilité, qualité de la matière ou même définition du plastique recyclé, les questions sont nombreuses et il n'est pas toujours évident pour les industriels de s'engager dans des taux d'intégration de matières premières recyclées (MPR).

Objectifs des pouvoirs publics, avantages environnementaux des MPR, bonus mis en place par CITEO et perception des matières recyclées par les consommateurs sont autant de points évoqués dans le document réalisé par l'A3FSP afin d'encourager les industriels à utiliser davantage de MPR.

L'A3FSP représenté dans le projet européen sur l'économie circulaire CIRCE

Le CIRCE tenait à Milan un séminaire consacré à la seconde vie des déchets



Les 13 et 14 mars dernier le CIRCE (European regions toward Circular Economy) organisait un séminaire à Milan consacré à la seconde vie des déchets. Intégré au programme européen Interreg, le CIRCE associe 8 régions européennes afin de partager les différentes expériences basées sur l'économie circulaire.

L'A3FSP y était représenté par l'intermédiaire de T.T.Plast qui a témoigné de la mise en place depuis maintenant 10 ans d'un modèle basé sur l'économie circulaire avec la collecte et le recyclage de déchets plastiques en fin de vie et leur réutilisation pour la fabrication de nouveaux produits.

Milan se veut être une métropole en avance sur la réduction de ses déchets et la valorisation de ceux-ci. Dans ce sens, le recyclage des plastiques, la méthanisation des déchets organiques, le réemploi des déchets électroniques et la réduction du gaspillage alimentaire étaient notamment au programme du séminaire.

La délégation française au sein du CIRCE est représentée par le CD2E, un centre d'innovation basé dans les Hauts de France qui accompagne des entreprises françaises dans la mise en place d'un modèle basé sur l'économie circulaire.

Pour en découvrir davantage:



Comprendre l'industrie du plastique: petit lexique de la plasturgie

→ Régénération



La régénération, également appelée granulation, est un processus de valorisation du plastique qui permet aux régénérateurs de produire des granulés. Longuement traitée, purifiée, homogénéisée, la matière produite est prête à être

mêlée à des granulés de plastique vierge ou employée telle- quelle.

→ Contact alimentaire



Les matériaux et objets destinés au contact alimentaire (emballages, ustensiles de cuisine, etc.) sont soumis à des règles particulières. Celles-ci imposent une exigence d'inertie vis-à-vis des denrées alimentaires selon laquelle ils ne doivent pas céder aux aliments des constituants dans des quantités susceptibles de présenter un risque pour le consommateur ou de modifier le goût, l'odeur ou encore la composition de l'aliment.

L'A3FSP

L'Association Française des Fabricants de Films et Sacs Plastiques (A3FSP) se positionne, depuis de nombreuses années, comme le fer de lance de l'industrie des sacs et films plastiques en France. Partenaire qualifié, responsable et reconnu des pouvoirs publics, l'association contribue à promouvoir une industrie plus respectueuse de l'environnement tout en défendant l'emploi et l'activité de ses membres.

Prônant une économie circulaire et l'intégration maximale de matière première recyclée, nous sommes régulièrement consultés par les pouvoirs publics et associés aux différentes réflexions préfigurant le modèle industriel de demain.

Suivre l'A3FSP



Tweeter



LinkedIn



www.a3fsp.com

Contacteur l'A3FSP



Par mail: contact@a3fsp.com

Par courrier: A3FSP - Groupe AFD, 36 Rue des Grands Champs, 75020 Paris